



DECLARATION

Le 25 mars, une autre date dans l'histoire de notre pays qui consacre l'impunité. En effet, c'est le 25 mars 2009 que les nouvelles autorités mauritaniennes issues du coup d'Etat du 06 août 2008 ont organisé, à Kaédi, une journée de prière et de pardon, en faveur des victimes du passif humanitaire des années dites de « braise », les années de la dictature sanguinaire de Ould Taya.

Il faut rappeler que durant les années 1989 à 1992, notre pays a connu de très graves violations des droits humains (exécution extrajudiciaires de plus de 600 personnes, déportation de près de 100 000 personnes, expropriations diverses, viols, etc.). En dépit d'une large condamnation de l'opinion publique internationale, notamment des organisations de droits humains, le régime de l'époque n'a manifesté aucun signe de regret, à plus forte raison de repentir.

Il a fallu attendre la mise en place d'un gouvernement issu d'élections libres et démocratiques, avec l'élection de M. Sidi Ould Cheikh Abdellahi, pour commencer à percevoir, chez les dirigeants une volonté de réparation et de consolidation de l'unité nationale. Cette volonté s'est affirmée avec l'organisation de « Journées nationales de concertation et de mobilisation pour le retour organisé des réfugiés et le règlement du passif humanitaire », en novembre 2007. Et, dès le 29 janvier 2008, a commencé le retour organisé des réfugiés mauritaniens au Sénégal.

Cette opération s'est poursuivie avec les nouvelles autorités pour atteindre le chiffre de 19 048 rapatriés, dans les 5 régions d'accueil. Ces actions devraient être saluées et encouragées et méritent d'être renforcées et élargies.

En effet, plus de 5 000 réfugiés mauritaniens au Sénégal et près de 12 000 au Mali, attendent encore d'être rapatriés, dans la dignité et la sécurité.

Ceux qui sont rapatriés sont heureux de retrouver le sol national. Mais, ils y affrontent des difficultés réelles, dont la plus explosive est le non recouvrement de leurs droits fonciers. La plupart d'entre eux n'ont pas accès à leurs terres, alors que celles-ci constituaient leurs principaux biens, avant les événements de 1989.

En outre, l'épineux problème des exécutions extrajudiciaires qui ont concerné de nombreuses personnes aussi bien civils que militaires et dont les ayants droits ont besoin de réparation reste pendant, malgré les velléités du pouvoir en place de consacrer l'impunité en protégeant les coupables et en bafouillant les droits des victimes.

C'est pour cette raison, que le FONADH s'insurge contre toute solution qui ne respecte

pas le droit, la justice et la dignité des personnes. Car le pardon ne se décrète pas, mais doit être spontané.

Il est inadmissible, qu'on continue de profiter de la vulnérabilité des victimes et de leurs ayants droits en les instrumentalisant.

Compte tenu de cette situation, nous estimons que l'objectif de renforcement de l'unité nationale est encore d'actualité et mérite un engagement sincère et vigoureux dans le respect des droits, de la part des pouvoirs publics et de tous les démocrates de notre pays.

La célébration de la journée du 25 mars aurait encore plus d'envergure, si elle correspondait à des avancées régulières et significatives dans le domaine de la réconciliation nationale et le respect de la dignité des victimes.

C'est pourquoi, le FONADH, soucieux du renforcement de l'unité nationale, et de la paix sociale continue de demander la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante, chargée de mener toutes les investigations afin de faire la lumière sur ce passé douloureux que notre pays a connu ces dernières décennies, à l'instar de tous les pays qui ont connu ce genre de problèmes. Pour que plus jamais des faits de ce genre ne se produisent dans notre pays

Fait à Nouakchott, le 25 mars 2010

- 1. Association des Femmes Chefs de familles (AFCF),**
- 2. Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH),**
- 3. Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture SOONINKE (AMPLCS),**
- 4. Association pour la Renaissance du Pulaar en RIM (ARPRIM),**
- 5. Association pour le Renforcement de la Démocratie et de l'Education Citoyenne (ARDEC),**
- 6. Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains en Mauritanie (CSVVDHM),**
- 7. Groupes d'Etudes et de Recherches sur le Démocratie et le Développement Economique et Social (GERRDES),**
- 8. SOS – Esclaves,**
- 9. Association Mauritanienne pour la Solidarité et le Soutien des Détenus (AMSSD),**
- 10. Ligue Mauritanienne des Droits de l'homme (LMDH),**
- 11. Regroupement des Victimes des Evénements de 1989- 1991 (REVE),**
- 12. Collectif des Veuves.**